



**Haiti**, un Sud vraiment pas comme les autres *Cahier Plaisirs*



**Alfred Pellan**, l'artiste aux mille visages *Cahier Culture*



Les **sportifs oubliés** reviennent à la vie *Cahier Livres*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CIV N° 127

LE DEVOIR, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN 2013

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

**DOSSIER:** TENSIONS SUR LA RUE

## Délinquants sur deux ou quatre roues



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une portière qui s'ouvre, un danger qui guette constamment les cyclistes.

**ISABELLE PORTER**  
à Québec

Petit samedi matin dans la capitale. Sur une entrée d'autoroute, une cycliste s'avance... dans le sens inverse de la circulation. Le phénomène n'est pas répandu, mais il nuit beaucoup à l'image du cyclisme.

Aux États-Unis, le débat passionne. Surtout depuis que le maire de Chicago, Rahm Emanuel, a annoncé qu'il augmenterait les amendes aux cyclistes délinquants.

« Les cyclistes ne sont pas différents et ils ne devraient pas avoir leurs propres règles », avançait alors la blogueuse Sarah Goodyear du webzine *Atlantic Cities*. « Je n'en peux plus de ces

gens qui veulent le beurre et l'argent du beurre. Ils réclament des pistes cyclables, du vélo-partage

VOIR PAGE A 10 : TENSIONS

**Lire aussi** · L'exemple belge. Pour favoriser la cohabitation, la Belgique a maintenant son «Code de la rue». *Pages A 6 et A 7*

## Qui dit vrai ?

Versions contradictoires des conservateurs sur la caisse du parti au bureau de Harper

**MARIE VASTEL**

Correspondante parlementaire à Ottawa

La semaine aura été dure jusqu'au bout pour les conservateurs. Après avoir dû encaisser le départ d'un de ses députés, le gouvernement de Stephen Harper a eu à s'expliquer vendredi sur la part de la caisse du Parti conservateur consacrée à certaines dépenses du premier ministre et gérée par son propre chef de cabinet.

Les explications sont venues, mais elles ont d'abord été truffées de contradictions. Alors que le directeur des communications de M. Harper a reconnu l'existence d'un budget pigé à même les fonds conservateurs pour rembourser les dépenses partisanes de son patron, le Parti a de son côté dénoncé le reportage « erroné » de la CBC.

Jeudi soir, CBC rapportait qu'une caisse occulte existe au bureau du premier ministre, sous l'autorité du chef de cabinet, dont les fonds proviennent du Parti conservateur. CBC indiquait que Nigel Wright était donc chargé de

VOIR PAGE A 10 : CONSERVATEURS

**Lire aussi** · L'éditorial de Bernard Descôteaux : Le roi est nu. *Page B 4*

## Le climat menace les fous de Bassan

Les oiseaux marins de la planète souffrent de plus en plus des effets des bouleversements climatiques provoqués par l'activité humaine, qui les privent de leur nourriture et accélèrent la destruction de leurs habitats. Des espèces bien connues au Québec pourraient d'ailleurs être menacées, notamment le fou de Bassan.

**ALEXANDRE SHIELDS**

Sur l'île Bonaventure, au large de Percé, le début du mois de juin marque le début de la saison d'observation pour les chercheurs qui suivent de près la plus importante colonie de fous de Bassan du Canada, avec ses quelque 50 000 couples. Mais cette année, les spécialistes retiennent leur souffle, après une année 2012 particulièrement désastreuse en termes de reproduction.



MARCEL MOCHET AGENCE FRANCE-PRESSE

L'accès de plus en plus difficile aux poissons constitue un problème majeur pour les fous de Bassan.

VOIR PAGE A 10 : CLIMAT

### AUJOURD'HUI



**Actualités** · Quand la rue Sainte-Catherine a tremblé. Il y a 20 ans, l'émeute de la Coupe Stanley. *Page A 4*

**Perspectives** · « Obama, un Bush stéroïdé ». *Page B 1*



Avis légaux..... A 8  
Carrières..... C 4  
Décès..... C 8  
Mots croisés..... D 4  
Petites annonces..... C 8  
Sudoku..... D 4



### Condominiums de luxe au Centre Ville

1300 René-Lévesque ouest

- ◆ Piscine intérieure
- ◆ 17 000 pc de terrasses communes
- ◆ Gym
- ◆ Service de voitures électriques

(Liste complète sur notre site web)

Unité modèle : 2160 de la Montagne - 2<sup>e</sup> étage  
Lundi-Vendredi : 12h à 19h Samedi-Dimanche : 12h à 17h

**514-838-2000**



**EN CONSTRUCTION**

**roccabella**  
À LA FINE POINTE DU DESIGN

[www.roccabella.com](http://www.roccabella.com)

## ACTUALITÉS

## Garderies privées : entente de principe rejetée

Les 149 membres du Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ) ont rejeté vendredi l'entente de principe conclue cette semaine avec la ministre de la Famille, Nicole Léger. Les compressions de 14,9 millions de dollars demandées au réseau des garderies privées subventionnées sont inacceptables aux yeux des membres du RGPQ. « Les membres nous ont vraiment donné leur son de cloche. Et ce son, c'est qu'on va prendre tous les moyens pour ne pas avoir de coupures », a dit à Radio-Canada la porte-parole du RGPQ, Julie Plamondon. L'entente de principe conclue mardi proposait une modulation des compressions. Ce revers pour le gouvernement survient au lendemain de la rupture des pourparlers avec l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ).

Le Devoir

## 329 accusations contre Ariel Castro

Cleveland — L'homme accusé d'avoir séquestré trois femmes dans sa maison de Cleveland pendant une décennie fait face à 329 chefs d'accusation, notamment d'enlèvement et de viol, ont annoncé les procureurs vendredi. Un grand jury du comté de Cuyahoga a déposé les accusations vendredi contre Ariel Castro, un ancien chauffeur d'autobus scolaire congédié l'automne dernier. Le grand jury a aussi accusé l'homme de meurtre aggravé, affirmant qu'il avait volontairement causé une interruption de grossesse illégale. Il fait également face à 139 accusations de viol et à 177 accusations d'enlèvement, entre autres. Les avocats d'Ariel Castro ont indiqué qu'il plaiderait non coupable à toutes les accusations.

Associated Press



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Tout en roulant dans le calme et en respectant les règles de circulation, les manifestants n'en ont pas moins exprimé leur opinion aux amateurs de F1, comme ici aux abords de la rue Crescent.

## Vélos contre F1

À l'appel de la CLAC, une centaine de manifestants ont roulé dans le calme à Montréal pour dénoncer le « cirque capitaliste » du Grand Prix du Canada

GAÉTAN POULIOT

C'est dans une ambiance festive qu'une centaine de militants anticapitalistes ont enfourché leur bicyclette, vendredi soir, pour manifester contre le Grand Prix du Canada.

Arborant des drapeaux à damier et au son de la musique, les manifestants ont roulé dans les rues de Montréal pour se réapproprier le centre-ville et se faire entendre. Le Grand Prix, décrit comme un « cirque capitaliste », a été accusé de commercialiser le corps de la femme et d'être le symbole de la pollution automobile. « C'est un événement anachronique. On est au XXI<sup>e</sup> siècle. La sonnette d'alarme a été tirée depuis longtemps » en matière de changements climatiques, s'est indignée Amy Laliberté, porte-parole de l'action organisée par la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC).

Une autre manifestante a pour sa part dénoncé le « Grand Prix de l'exploitation sexuelle », faisant référence à la prostitution et au tourisme sexuel en marge de l'événement. Un au-

tre a accusé les politiciens d'être à genoux devant l'homme d'affaires Bernie Ecclestone, grand patron de la F1.

## Pas de perturbations

Escortés par les policiers tout le long de leur parcours, les manifestants anti-F1 ont respecté le sens de la circulation et fait quelques arrêts aux puits pour scander leur mécontentement. Si certains festivaliers réunis sur le boulevard Saint-Laurent et les rues Crescent et Peel ont pu les entendre, les festivités n'ont pas été perturbées. Des policiers bien en vue et bien équipés ont barré la voie aux manifestants qui auraient voulu s'inviter là où la foule était nombreuse. Après un peu plus d'une heure à pédaler, le groupe s'est dispersé.

L'an dernier, en plein conflit étudiant, des centaines de manifestants avaient tenté de perturber le cocktail d'ouverture du Grand Prix. La manifestation s'était soldée par des dizaines d'arrestations.

Le Devoir

## Compteurs « intelligents » : la bataille se poursuit

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Hydro-Québec n'a pas fini d'en découdre avec les opposants aux nouveaux compteurs émetteurs de radiofréquences. Plusieurs d'entre eux exhortaient vendredi la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, à décréter un « moratoire immédiat » sur l'installation de ces appareils représentant, selon eux, un danger pour la population.

Ils accusent Hydro-Québec de rouler dans la farine la population québécoise en sous-estimant l'impact des ondes émises par les appareils de troisième génération. « La combinaison de [plusieurs] facteurs crée des situations qui dépassent largement les normes de sécurité canadiennes », a déclaré la porte-parole de Villeray refuse, Marie-Michelle Poisson.

A peine 184 des 415 000 clients de la société d'État ayant reçu un avis d'installation d'un compteur de troisième génération se sont prévalus de l'option de retrait, souligne le porte-parole d'Hydro-Québec Patrice Lavoie. « On est largement en deçà du 1 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes », a-t-il indiqué.

Cinq cent soixante-deux avis de non-consentement ont aussi été acheminés au siège social d'Hydro-Québec du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 15 avril 2013.

Les gens qui les ont envoyés devront acquitter des frais de 314 \$ la première année, puis de 206 \$ annuellement par la suite, a réitéré M. Lavoie hier.

Hydro-Québec ne compte pas donner suite à une motion adoptée à l'unanimité par les élus, à la fin de mai, lui enjoignant d'« évaluer d'autres

options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents ».

« Qu'attend Hydro pour agir en ce sens ? s'interroge le président de Québec solidaire, André Fontecilla. Le conseil d'administration d'Hydro-Québec et son président-directeur général doivent faire preuve de responsabilité en respectant les abonnés et la demande de l'Assemblée nationale. »

## Coûts prohibitifs

Les opposants aux compteurs émetteurs de radiofréquences jugent l'option de retrait privilégiée par Hydro-Québec et la Régie de l'énergie « discriminatoire », « inéquitable » — dans la mesure où ses coûts sont prohibitifs pour les personnes à faible revenu — et « inapplicable en pratique ». « Un client ayant plusieurs compteurs groupés dans son logement ou étant exposé au rayonnement des compteurs de ses voisins ne peut pas [...] demander le retrait des compteurs de ses voisins », a notamment dénoncé la porte-parole de Laval refuse, Francine Lajoie.

Près de 180 000 compteurs intelligents ont été installés à ce jour dans l'ouest de l'île de Montréal, à Laval et dans la banlieue sud de Montréal, selon Hydro-Québec. Cent treize personnes ont mis en demeure la société d'État de retirer gratuitement le compteur intelligent déjà installé à leur domicile.

Contre vents et marées, Hydro-Québec continue d'installer pas moins de 5000 compteurs de troisième génération chaque jour. « C'est le rythme de croisière », a précisé M. Lavoie.

Le Devoir

## ASSURANCE AUTONOMIE

## JE SOUHAITE VIEILLIR CHEZ MOI AVEC LES SERVICES ADÉQUATS

- ▶ Avoir la liberté de choisir mon milieu de vie.
- ▶ Avoir mon mot à dire sur les services que je reçois.
- ▶ Être près de ma famille, sans risquer de devenir un fardeau pour elle.

L'assurance autonomie, c'est tout cela : la liberté de choix, l'autonomie pour tous.

Pour plus d'information sur ce projet qui fera l'objet d'une consultation à l'automne, consultez le [www.autonomie.gouv.qc.ca](http://www.autonomie.gouv.qc.ca)

## ACTUALITÉS

## Québec ne conteste pas la loi sur la succession au trône

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Marois n'entend pas contester lui-même la Loi sur la succession au trône britannique même s'il juge que le gouvernement Harper a contourné la Constitution canadienne en la faisant adopter. Québec préfère laisser des citoyens se débrouiller seuls avec leur recours.

« On n'est pas dans la réforme des institutions monarchiques, on est dans l'abolition. On ne souhaite plus avoir la reine du Canada, on souhaite avoir notre propre pays », a déclaré vendredi le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier.

« Mais en même temps, on n'est pas tellement surpris que le gouvernement Harper ne respecte pas les règles et veuille contourner les procédures », a concédé le ministre.

## Une requête

Alexandre Cloutier réagissait à la requête qu'ont déposée jeudi en Cour supérieure Geneviève Motard et Patrick Taillon, deux professeurs de la Faculté de droit de l'Université Laval, afin de faire déclarer inconstitutionnelle la Loi sur la succession au trône sanctionnée en mars dernier. Ils soutiennent qu'Ottawa ne pouvait pas, par cette loi, simplement donner son assentiment à la loi qui change les règles de succession à la couronne britannique, et donc à la tête du Canada. Selon eux, il s'agit plutôt d'une modification constitutionnelle qui requiert des résolutions du Sénat et des assemblées législatives de chacune des provinces.

Conseiller dans cette affaire, le juriste Marc Chevrier, professeur au Département de science politique de l'UQAM, s'étonne que le Québec ne défende pas par principe son droit de veto sur cette question.

Le gouvernement britannique souhaite modifier les règles de succession monarchique afin de permettre que l'ainé du roi ou de la reine puisse accéder au trône quel que soit son sexe. De plus, le monarque pourra épouser une personne de religion catholique romaine, mais lui-même devra toujours être de foi anglicane. Les 16 États du Commonwealth ont été appelés à approuver ces changements.

Le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, a indiqué vendredi au *Devoir* que les députés bloquistes n'avaient pas voté sur le projet de loi fédéral. Ne sachant pas comment les députés bloquistes accueilleraient le projet de loi, les conservateurs avaient fait en sorte qu'il soit adopté en leur absence un lundi matin, a-t-il expliqué. « Sur le fond de cette affaire-là, on n'avait rien contre », a-t-il dit. Mais il se réjouit que des « gens intelligents de Québec » contestent sa constitutionnalité.

Le constitutionnaliste et ex-ministre libéral, Benoît Pelletier, a défendu, devant un comité du Sénat, une position diamétralement opposée à celle des juristes. Pour des raisons différentes, l'éminent constitutionnaliste torontois Peter Hogg s'oppose aussi à leur thèse. « L'assentiment ne relève pas du strict droit, mais procède d'une convention », a-t-il écrit au *Globe and Mail*.

Le Devoir

## Marois perd deux proches conseillers

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire à Québec

La première ministre Pauline Marois perdra à la fin de la session deux membres de sa garde rapprochée : sa directrice des communications, Shirley Bishop, et son conseiller politique et premier rédacteur de discours, Stéphane Gobeil.

Les deux conseillers sont entrés au service de la chef péquiste en août 2011, alors que le Parti québécois, au plus bas dans les sondages, traversait une grave crise tandis que le leadership de Pauline Marois était contesté.

C'est à sa demande que Shirley Bishop quitte ses fonctions le 21 juin prochain, a-t-elle indiqué au *Devoir*. Après des vacances qu'elle estime avoir pleinement méritées, elle deviendra la directrice de cabinet du ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, à la fin de l'été. Pauline Marois n'a pas encore décidé qui remplacera sa directrice des communications.

## La faute des communications

L'adage veut que, lorsque tout ne tourne pas rond au sein d'un gouvernement, la faute en est imputée aux communications. Shirley Bishop a dit l'avoir entendu répéter. « C'est un classique », a-t-elle dit. Elle a reconnu avoir commis des erreurs, notamment lors des événements qui ont entraîné la démission de Daniel Breton à titre de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La première ministre Pauline Marois se séparera de sa directrice des communications, Shirley Bishop, et de son conseiller et premier rédacteur de discours, Stéphane Gobeil. Tous deux étaient entrés au service de la chef péquiste en août 2011 alors que le Parti québécois, au plus bas dans les sondages, traversait une grave crise tandis que le leadership de Pauline Marois était contesté.

Faune et des Parcs. Mais elle estime que son bilan d'ensemble est positif.

Stéphane Gobeil part aussi de son propre chef. Il reprendra ses activités de consultant en communication stratégique et de rédacteur à son compte. Celui à qui l'on doit les discours les plus importants de

Pauline Marois ces dernières années se dit épuisé. « Je ne suis pas rendu là, mais je veux éviter le burnout », a-t-il confié au *Devoir*.

L'attaché politique Claude Villeneuve, l'autre rédacteur de discours de la première ministre, prendra le relais de Stéphane Gobeil. On croit qu'il

pourrait être épaulé par Éric Couture, qui fut rédacteur de discours pour Gilles Duceppe quand ce dernier était chef du Bloc québécois.

Il faut dire que les deux conseillers n'ont pas eu de répit depuis leur arrivée. Après la crise interne et le conflit étudiant, ils durent se

consacrer à la campagne électorale après que le chef libéral Jean Charest eut déclenché des élections en plein été. « Ce fut un rythme de campagne électorale qui a duré deux ans », a résumé Shirley Bishop.

Le Devoir

## ÉLECTIONS ET FÊTES RELIGIEUSES

## Le ministre Drainville réaffirme l'importance d'une Charte des valeurs québécoises

JESSICA NADEAU  
Correspondante parlementaire à Québec

La controverse entourant le choix de la date des futures élections et les fêtes religieuses est « un bel exemple de ce pourquoi on a besoin d'affirmer, dans nos lois, la séparation des Églises et de l'État et la neutralité religieuse de nos institutions », estime le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville.

A l'issue d'une énième rencontre de la Commission des institutions, où les parlementaires se disputent depuis des jours sur la date du prochain scrutin en 2016, Bernard Drainville a soutenu être prêt à faire des compromis pour permettre aux libéraux de « se sortir du coin dans lequel ils se sont eux-mêmes "peinturés" en amenant la considération religieuse », mais sans pour autant revenir sur le principe de base.

« Il n'est pas question qu'on permette que le jour du scrutin soit déterminé par le calendrier des fêtes religieuses. Ce principe-là est sacré pour nous, au nom, notamment, de la séparation des Églises et de l'État. C'est un des principes qui vont sous-tendre le dépôt de la Charte des valeurs québécoises à l'automne. Il ne faut pas que le plus important rendez-vous dans une démocratie soit dicté par des considérations religieuses. »

## Pas de tortue

L'étude du projet de loi sur les élections à date fixe avance à pas de tortue et un accord d'ici la fin de la session parlementaire, le 14 juin, semble de plus en plus illusoire. « Ça devient très difficile de voir comment on peut trouver un compromis, mais je ne renonce pas », a soutenu le ministre Bernard Drainville vendredi. Mercredi matin, le Parti libé-

ral a surpris les parlementaires en affirmant que la date du 3 octobre 2016, sur laquelle tous les partis s'étaient déjà entendus, ne convenait plus car elle coïncidait avec la fête du Roch Hachana, l'équivalent du Nouvel An pour les juifs.

Après moult amendements qui ont été défaits, les libéraux ont fini par donner leur appui à cette date, mais ils tentent désormais d'ajouter un alinéa qui vient préciser les modalités d'un éventuel report de scrutin si la date ne convient pas. Vendredi, le Parti libéral a accepté de remplacer les termes « en raison de son importance culturelle ou religieuse » par « exigences de la situation ».

« Disons que leur position évolue », s'est réjoui Bernard Drainville, qui demeure toutefois sceptique, craignant qu'il ne s'agisse d'une nouvelle tactique pour « ramener par la porte d'en arrière les fêtes religieuses ».

Le ton a changé du côté libéral. Vendredi, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions démocratiques, Robert Dutil, ne dénonçait plus, comme la veille, « l'intolérance » du ministre, mais plutôt son « urgence » à vouloir faire adopter ce projet de loi à tout prix d'ici la fin de la session. « C'est bouscule, bouscule, bouscule; on n'admet pas ça », a lancé le député de Beauce-Sud.

En Chambre, il a tenté de déposer une motion visant à avoir « des élections à date fixe selon des modalités favorisant la participation électorale ». Dans un communiqué de presse subséquent, il ne parle plus de fêtes religieuses, mais d'une flexibilité nécessaire dans le cas où surviendrait une « situation exceptionnelle, telle qu'une crise en santé publique ou une catastrophe naturelle ».

Le Devoir



## ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE DU QUÉBEC

RÉCIPENDAIRES DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC DE 2013

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

**La première ministre, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a remis, le 6 juin dernier, les insignes de l'Ordre national, la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec, aux récipiendaires de l'année 2013.**

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>1<sup>re</sup> rangée</b><br>Michal Hornstein, G.O.Q.<br>Bernard Lamarre, G.O.Q.<br>Frederick Andermann, O.Q.<br>Marc-André Bédard, O.Q.<br>Claude Corbo, O.Q.<br>Hélène Desmarais, O.Q.<br>Michel Dumont, O.Q.<br>Monique F. Leroux, O.Q.<br>Monique Jérôme-Forget, O.Q. | <b>2<sup>e</sup> rangée</b><br>Yves Martin, O.Q.<br>André Melançon, O.Q.<br>Eric Herbert Molson, O.Q.<br>Claude C. Roy, O.Q.<br>H. Arnold Steinberg, O.Q.<br>Luc Beauregard, C.Q.<br>Aldo Bensadoun, C.Q.<br>Claire Bolduc, C.Q.<br>Walter Boudreau, C.Q. | <b>3<sup>e</sup> rangée</b><br>Nicole Brossard, C.Q.<br>Léa Cousineau, C.Q.<br>Lise Denis, C.Q.<br>Danielle Descent, C.Q.<br>Rose Dufour, C.Q.<br>Minnie Grey, C.Q.<br>Louise Lemieux Bérubé, C.Q.<br>Marie-Nicole Lemieux, C.Q.<br>René Malo, C.Q. | <b>4<sup>e</sup> rangée</b><br>Hany Moustapha, C.Q.<br>Maurice Ptito, C.Q.<br>Michel Ringuet, C.Q.<br>René Rozon, C.Q.<br>Lamine Touré, C.Q.<br>Jean-Marie Tremblay, C.Q. |
|--|---|---|---|

GRADES  
 G.O.Q. GRAND OFFICIER OU GRANDE OFFICIERE  
 O.Q. OFFICIER OU OFFICIERE  
 C.Q. CHEVALIER OU CHEVALIERE

[www.ordre-national.gouv.qc.ca](http://www.ordre-national.gouv.qc.ca)



## ACTUALITÉS



La fête vire à l'émeute le soir du 9 juin 1993: rue Sainte-Catherine, à Montréal, des boutiques sont pillées, les bouteilles de bière volent, des voitures sont renversées et incendiées.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL Y A 20 ANS, L'ÉMEUTE DE LA COUPE STANLEY

## Quand la rue Sainte-Catherine a tremblé

JEAN DION

Un mercredi soir de printemps dans les faits, mais d'été dans les esprits. Le 9 juin 1993, il y aura 20 ans pour jour dimanche. Montréal est fébrile. Au Forum est disputé le match n° 5 de la finale de la Coupe Stanley entre le Canadien et les Kings de Los Angeles, menés par un dénommé Wayne Gretzky. Les Glorieux mènent la série 3-1, de sorte qu'une autre petite victoire lui assurera le 24<sup>e</sup> championnat de sa glorieuse histoire.

Pour arriver au seuil de la consécration, les hommes de Jacques Demers ont livré le plus improbable des parcours. En éliminatoires, ils ont d'abord pris la mesure des Nordiques de Québec, qui avaient terminé devant eux au classement, après avoir tiré de l'arrière 0-2. Ils ont ensuite disposé des Sabres de Buffalo et des Islanders de New York avant de se retrouver face aux Kings. Leurs trois gains en finale, ils les ont tous signés en prolongation. Ils sont d'ailleurs allés onze fois en temps supplémentaire, et ils ont gagné à dix reprises. Dix fois de suite. Cette équipe est clairement bénie, et il est impensable que tout cela ne se termine pas par une apothéose.

### Plan de match

Au *Devoir*, le plan de match est défini: notre journaliste pigiste Gilles Marcotte est au Forum et il rédigera le compte rendu de la joute. Jacques Nadeau, photographe émérite, se trouve également sur place. Danny Vear, aujourd'hui au *Journal de Montréal*, et moi-même sommes affectés à la rue et devons témoigner des célébrations. Célébrations et autres possibles «activités», il faut le dire, car nous avons tous en mémoire l'épisode précédent: quand le Canadien avait mis la main sur la Coupe, en 1986, de sérieux débordements avaient secoué le centre-ville. On nous dit que cette fois, tout est sous contrôle, mais sait-on jamais.

Après deux périodes, les locaux mènent 3-1, et il semble bien que l'affaire est dans le sac: jamais Patrick Roy ne laissera filer pareille avance... Je profite de l'entracte pour me rendre dans le secteur du Forum. Danny est chargé de demeurer autour de l'édifice, alors que j'ai pour mission de suivre le cortège qui, inévitablement, se dirigera en direction est sur la rue Sainte-Catherine en guise de défilé de la victoire avant l'heure. Nous téléphonerons régulièrement à la salle de rédaction pour tenir nos collègues au courant.

Devant le vénérable amphithéâtre, la foule est déjà compacte et joyeuse. Quand le Canadien fait 4-1 en début de troisième, la liesse la gagne. Passé 22 heures, alors que la victoire est acquise, elle jubile carrément.

Peu à peu, le Forum se vide, et les épanchements se déplacent comme prévu vers l'Est. J'accompagne les premiers de cordée. Les fans agitent des drapeaux tricolores, bombent le torse dans leur maillot, hurlent leur fierté. On a affaire à un groupe heureux, juste heureux. Arrivé aux environs de la rue Guy, j'arrête dans



Vers 23 heures, les policiers ont complètement perdu le contrôle des événements et la foule en quête de troubles a pris le dessus.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Presque toutes les boutiques sur Sainte-Catherine et les rues perpendiculaires ont été saccagées.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

une cabine téléphonique et donne un coup de fil au journal. Roland-Yves Carignan, aujourd'hui directeur de l'information du *Devoir* et préposé au pupitre des sports ce soir-là, se souvient encore des mots exacts que j'ai prononcés: «L'atmosphère est bon enfant.»

Tu parles. Je poursuis ma route parmi les fêtards. Puis, à un moment donné, tout semble basculer. Alors que je parviens au coin de Peel, la situation commence à dégénérer. Des voitures immobilisées, mais aussi en marche, se font brasser. Ici et là, des vitrines de commerces volent en éclats et on se livre à du pillage. Des frigos de dépanneurs se font dévaliser et un état d'ébriété collectif semble gagner la rue.

Il n'y a plus grand-chose de bon enfant là-dedans. Je cherche un téléphone, mais ce sera en vain. Les quelques cabines le long des trottoirs ont été vandalisées, et il est impossible d'entrer dans un restaurant, chacun étant barricadé ou gardé par la police. Souvenons-nous, les cellulaires n'existent pas, à l'époque, ou si peu; en tout cas, moi, je n'en ai pas. Tout contact avec la salle de rédaction est coupé, et les collègues au journal ne peuvent pas compter sur les chaînes d'information continue, qui ne sont pas encore

nées... Il y a bien la radio qui peut témoigner, mais c'est tout.

### Au bureau ventre à terre

Il n'y a donc qu'une chose à faire: rentrer au bureau ventre à terre. Il est près de 23 heures et l'heure de tombée, minuit et pas une minute de plus, approche dangereusement. C'est donc au pas gymnastique que j'arrive dans le secteur de McGill. Là, on ne rit vraiment plus. Les policiers ont complètement perdu le contrôle et la foule en quête de troubles a pris le dessus. Des voitures sont renversées et incendiées. Presque toutes les boutiques sur Sainte-Catherine et les rues perpendiculaires sont saccagées. Des objets divers sont projetés dans tous les sens. Une bouteille de bière volante passe si près de ma tête que j'en sens le souffle. Ça devient dangereux, ce truc. 1986 était bien moins intense que ça.

J'arrive enfin au *Devoir*, situé derrière la Place des Arts. J'explique ce qui se passe. La nouvelle, ce n'est plus que le Canadien a gagné la Coupe Stanley, mais ce qui est survenu après. Danny a vu des cars de reportage de la télévision salement amochés devant le Forum. Après le hockey, Jacques a croqué des scènes d'un autre sport pas mal plus violent et il doit développer ses films. Il faut refaire la une en catastrophe alors qu'on ficelle un texte tant bien que mal.

Chanceux, nous pouvons exceptionnellement profiter d'une tombée repoussée d'une heure. Le chef de pupitre, Roch Côté, titre en manchette: «La fête tourne au saccage». Évidemment, tout cela n'est pas terminé: les désordres se poursuivront jusque tard dans la nuit. Mais on aura tout le temps pour dresser des bilans et faire des analyses. À chaud, on a fait ce qu'on pouvait avec les moyens qu'on avait.

Le Devoir

**D** Écouter aussi Dans les coulisses de l'actualité. Jean Dion, Jacques Nadeau et Roland-Yves Carignan racontent la soirée du 9 juin 1993. [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)

## 2400 bouteilles d'alcool saisies

Un restaurateur refuse la réglementation lui interdisant de vendre de l'alcool sans servir de repas

GAÉTAN POULIOT

Une opération policière à quelques jours du Grand Prix du Canada a soulevé l'indignation d'un restaurateur qui fustige la loi lui interdisant de vendre seulement de l'alcool à ses clients.

La nuit du 1<sup>er</sup> juin, des policiers de la Ville de Montréal se sont présentés au restaurant Globe, sur le boulevard Saint-Laurent, mandat de perquisition en main. L'opération policière, qui s'est déroulée toute la nuit après que les clients eurent été invités à quitter les lieux, s'est soldée par la saisie de près de 2400 bouteilles d'alcool et de l'argent d'une caisse enregistreuse.

Cette saisie, «illégale», aux yeux du propriétaire Roberto Pesut, le fait rager contre les limites de son permis de restaurant, permis ne lui permettant pas de vendre des boissons alcoolisées non accompagnées d'un repas, raison pour laquelle la saisie a été effectuée. M. Pesut, aussi propriétaire du restaurant Buonanotte, qui a fait la manchette à la suite d'une inspection de l'Office québécois de la langue française, estime que la loi est «archaïque». «On a évolué depuis 1920. Donc, il faut faire des changements rapides, sinon la restauration et le tourisme vont commencer à perdre leur élan», estime celui qui se désolé de voir Toronto prendre le pas sur Montréal. «Le Québec est [le seul endroit] en Amérique du Nord où cette règle existe toujours.»

De son côté, la police de Montréal affirme que le restaurateur a reçu au cours des dernières années de multiples infractions et avis pour avoir vendu de l'alcool sans repas. Le permis du tenancier a même été suspendu à deux reprises, a expliqué au *Devoir* le commandant Daniel Da Cunha, responsable de l'enquête. Tard le soir, le restaurant se transforme en bar, avec des portiers, un code vestimentaire et une file d'attente sur la rue, a précisé le commandant, ajoutant que l'établissement ne voulait pas se conformer à la loi. «Des chips et des arachides sur le bar ne constituent pas un repas au sens de la loi», a-t-il illustré. Les policiers ont même communiqué avec M. Pesut en janvier 2013 pour l'aviser qu'il n'y aurait plus de tolérance.

À la suite d'une requête en Cour supérieure, le propriétaire du Globe a réussi à récupérer ses bouteilles mercredi dernier, à temps pour le Grand Prix.

Le Devoir

## Les élus de Laval à la barre

Les conseillers du défunt PRO des Lavallois auront la chance de s'expliquer sur le financement illicite de la formation la semaine prochaine à la commission Charbonneau. Une poignée de conseillers actuels et d'autres qui ont quitté la politique en 2005 seront entendus. Au préalable, l'ex-agent officiel du parti, Jean Bertrand, terminera son témoignage. M<sup>e</sup> Bertrand a jeté le discrédit sur le PRO en confirmant qu'il a tenu la caisse occulte du parti. De son propre aveu, il a remboursé en argent comptant les dons de tous les conseillers, à trois exceptions près. Les élus utilisés comme pré-noms, dont le maire actuel, Alexandre Duplessis, savaient parfaitement qu'ils contournaient la loi électorale, a affirmé M<sup>e</sup> Bertrand. L'avocat est accusé de fraude avec l'ex-maire Gilles Vailancourt et 35 présumés complices dans le cadre du projet Honorer.

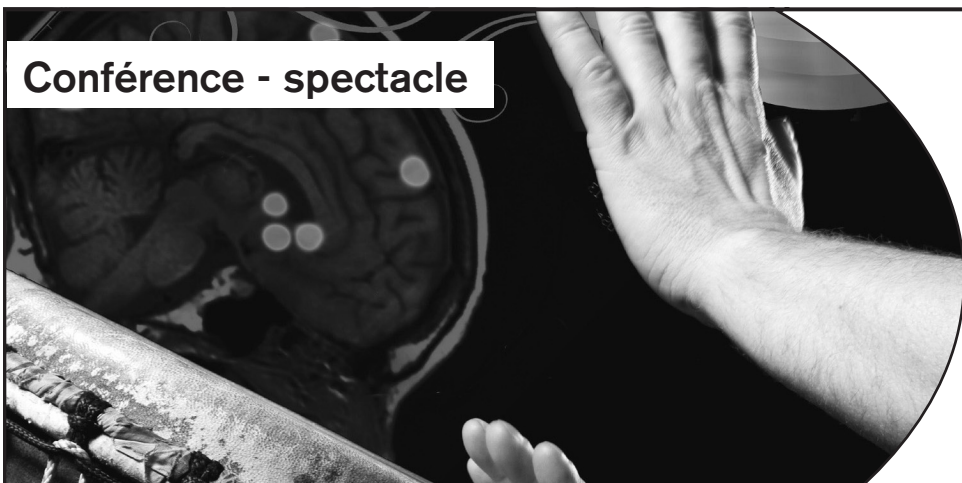
Le Devoir

## Capitaine Crochet menacée

À Tadoussac, bien des gens la connaissent par son nom. La femelle orquid commun Capitaine Crochet est en effet une habituée du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent observée chaque année depuis 1994. Mais la vie de cette vedette des croisiéristes est maintenant menacée. La baleine d'une vingtaine de mètres s'est empêtrée dans un engin de pêche au crabe. Une équipe composée de représentants de différents organismes tente maintenant de déterminer s'il est possible de l'en débarrasser. Une opération très délicate, puisque l'animal nage librement et que l'engin de pêche est accroché à sa tête. Cette baleine est bien connue dans la région. Elle doit son nom à sa nageoire dorsale bien arquée vers l'arrière. Habituellement la première de son espèce à arriver dans le secteur au printemps, elle manquait à l'appel jusqu'à jeudi. Elle est normalement aperçue dès le mois de mai. Un texte complet est disponible sur [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com).

Le Devoir

### Conférence - spectacle



Science, rythmes et percussions  
**Tam tam tonique et cultivé!**

Une soirée de musique endiablée et de découvertes étonnantes sur les impacts neurologiques, culturels, voire thérapeutiques des rythmes sur nous.

**Jeudi 13 juin, 18 h**  
[www.coeurdessciences.uqam.ca](http://www.coeurdessciences.uqam.ca)



Enseignement supérieur,  
Recherche, Science  
et Technologie  
**Québec**

FESTIVAL  
HUREKA!  
LA SCIENCE EST LE PLUS BEAU!  
CRÉ  
de Montréal

Hydro Québec LE DEVOIR

**SOLDE PONCTUALITÉ**

**porter**  
raffinée sur toute la ligne

## Solde Ponctualité de Porter. Économisez sans tarder.

Porter affiche la meilleure ponctualité parmi les principales lignes aériennes au Canada. Il faut fêter ça sans tarder ! Offrez-vous du bon temps à bon prix. Réservez vite d'ici le 10 juin à flyporter.com.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 10 juin 2013. Voyagez d'ici le 6 octobre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.\*  
Tarifs à partir de :

|  |   |   |   |  |  |  |  |   |
|--|---|---|---|--|--|--|--|---|
| HALIFAX<br>3 par jour<br><b>173 \$</b><br>Taxes et frais compris | TORONTO<br>17 par jour<br><b>132 \$</b><br>Taxes et frais compris | SAULT STE. MARIE<br><b>207 \$</b><br>Taxes et frais compris     | ST. JOHN'S<br><b>248 \$</b><br>Taxes et frais compris | SUDBURY<br><b>207 \$</b><br>Taxes et frais compris | THUNDER BAY<br><b>207 \$</b><br>Taxes et frais compris | TIMMINS<br><b>207 \$</b><br>Taxes et frais compris | WINDSOR<br><b>173 \$</b><br>Taxes et frais compris | BOSTON<br><b>225 \$</b><br>Taxes et frais compris |
| CHICAGO<br><b>241 \$</b><br>Taxes et frais compris               | NEW YORK<br><b>220 \$</b><br>Taxes et frais compris               | WASHINGTON<br>Dulles<br><b>225 \$</b><br>Taxes et frais compris | <b>PRIX<br/>TOUT<br/>COMPRIS</b>                      |  |  |  |  |   |

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

Nouveau !



Économisez sur les forfaits vol-hôtel à [evasionsporter.com](http://evasionsporter.com)

\* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 10 juin 2013. Voyagez d'ici le 6 octobre 2013. Porter peut exiger un achat 21 l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

\*\* Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

## L'exemple belge

Pour favoriser la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons, la Belgique a maintenant son « Code de la rue » qui fait l'envie des militants d'une réforme du Code la sécurité routière québécois

ISABELLE PORTER  
à Québec

Le ministre des Transports et des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, envisage de revoir les règles qui touchent les cyclistes dans le Code de la sécurité routière. Trouvera-t-il de quoi s'inspirer en Belgique?

« Sur le volet cycliste, il y a une réflexion pour une forme de refonte », explique M. Gaudreault, qui est lui-même un adepte du vélo et parcourt chaque année des milliers de kilomètres sur deux roues. « C'est sûr que le fait d'avoir les deux ministères des Affaires municipales et des Transports, c'est une belle occasion pour poser ces questions-là », dit-il. Le ministre compte d'ailleurs en parler sous peu avec le président de la Table sur la sécurité routière Jean-Marie De Koninck. « Ce que je veux voir avec lui, c'est comment on peut avoir une modernisation des règles entourant la sécurité à vélo. Vous savez, il y a beaucoup de règles comme poser des réflecteurs quasiment à tous les rayons des roues, mais il n'y a pas d'obligation de porter le casque. [...] C'est peut-être des règles qui étaient bonnes jadis, mais il faut les mettre au goût du jour. »

Vélo Québec réclame depuis des années une révision du code québécois. La dernière refonte remonte à 1981, déplore Suzanne Lareau. « On est rendus trente ans plus tard et le Code a besoin d'un gros coup de modernisation. Il faut prendre en compte qu'il faut faire du développement à pied et à vélo dans les villes. »

Elle rappelle qu'en 1981, il avait fallu se battre pour obtenir des changements qui sont devenus des évidences. « On n'avait pas le droit de rouler sur un vélo si on n'était pas assis sur le siège. Ça voulait dire que vous ne pouviez pas monter une côte en danseuse. » Il était aussi interdit de lâcher son guidon, ce qui empêchait les cyclistes de signaler leurs virages aux voitures.

Le Code a quand même fait l'objet d'amendements avec le temps. Ainsi, les municipalités peuvent maintenant autoriser la circulation à contresens pour vélos dans certaines petites rues. Toutefois, la règle n'a été appliquée nulle part à ce jour parce que les critères restent à définir, explique la présidente de Vélo Québec.

### Un « code de la rue »

En fait, M<sup>me</sup> Lareau et ses collègues aimeraient qu'on s'inspire de l'expérience belge. En 2003, Belgique a inséré dans son Code de la route un « Code de la rue ». Le vocabulaire a son importance ici, la « route » étant associée surtout aux automobiles et « la rue » à tout le monde.

Au cœur de ce code : l'idée que le plus petit doit être protégé du plus gros : le vélo face à la voiture comme le piéton face au vélo. « Le conducteur ne peut mettre en danger les usagers les plus vulnérables », peut-on lire dans le texte. « Il doit adapter sa vitesse en fonction d'usagers faibles. »

Pour appliquer cette « philoso-

« Sur le volet cycliste, il y a une réflexion pour une forme de refonte »

Sylvain Gaudreault,  
ministre des Transports  
et des Affaires municipales

phie », la Belgique a introduit des concepts comme celui de « zone 30 » (maximum de 30 km à l'heure), notamment autour des écoles. On a aussi créé des « zones de rencontres », sorte d'équivalent des « rues partagées ». Tous les moyens de transport sont permis, mais les plus petits ont priorité, la vitesse maximale est de 20 km à l'heure et le stationnement est interdit.

Autre concept étonnant : le « trottoir traversant », qui fait en sorte que le trottoir peut empiéter sur la rue. En temps normal, les rues sont continues tandis que les trottoirs sont interrompus. Le code renverse cette logique : « Les trottoirs peuvent être continus et les chaussées interrompues. »

Pour Marc Jolicœur, de Vélo Québec, ce serait « extrêmement » intéressant pour le Québec. Même si le Code n'est pas une loi, il touche toutes les facettes de la circulation, selon lui. « Ça a un impact sur tout le travail des policiers, l'éducation qu'on donne. Ça vient renforcer la légitimité des piétons et cyclistes sur la rue. »

Quel a été son impact en Belgique? A l'Institut belge de la sécurité routière (IBSR), on n'est pas en mesure de le quantifier. « Non, on n'a pas fait d'évaluation », explique le porte-parole Benoît Godart. De 2000 à 2012, les décès sur les routes ont diminué de 50%, en Belgique, mais côté vélo, il n'y a pas eu de diminution depuis 2004. « Il y a de plus en plus de cyclistes et de motards sur les routes », signale M. Godart. « Donc ça contrebalance un peu. »

Et malgré l'entrée en scène du Code, les tensions entre cyclistes et automobilistes sont loin d'avoir disparu. « C'est l'un des sujets pour lesquels on reçoit le plus d'e-mails à l'Institut. Les automobilistes se plaignent du manque de respect qu'ont les cyclistes des feux rouges et les cyclistes du manque de respect des autos. »

Le Code est « une excellente initiative », dit-il, mais « ce n'est pas une panacée ». « Il y a d'autres facteurs comme les infrastructures. Si on pouvait avoir des pistes cyclables séparées de la chaussée partout, on n'aurait pas de problèmes de cohabitation. »

Du côté de Montréal, un spécialiste des questions de circulation, le professeur Luis F. Miranda-Moreno, de l'Université McGill, croit lui aussi qu'il faut agir sur tous les fronts. « C'est sûr que ça prend beaucoup de temps. On est en train de vivre une évolution. On a toute une adaptation à faire. »

Le Devoir



## Sur deux roues au royaume de

« Oui, ça roule bien, en général, à vélo à Québec. La différence Montréal a une culture du char où le vélo prend tranquillement

Montréal est considérée comme une des meilleures villes cyclistes en Amérique du Nord, mais qu'en est-il de Québec? Notre journaliste, qui se déplace à vélo été comme hiver, est allé rouler dans la Vieille Capitale. Récit d'un périple sur deux roues dans une ville conçue pour les voitures.

MARCO FORTIER

Dès que je suis sorti de l'entrée de cour de mon ami Dédé, à Charlesbourg, ça m'a sauté aux yeux : j'étais le seul cycliste en vue. Je me suis senti bien seul en empruntant la piste cyclable de la 76<sup>e</sup> rue, qui tourne à droite sur la 3<sup>e</sup> avenue bordée de bungalows.

C'était le début d'un périple de deux jours qui m'a permis de parcourir la ville dans tous les sens, de Charlesbourg à Sainte-Foy, en passant par Limoilou et le Vieux-Québec. Sur des pistes cyclables, mais surtout dans les rues. J'ai croisé bien peu de vélos, et des milliers d'autos. Ça s'est plutôt bien passé. Les cyclistes ont aussi mauvaise réputation qu'à Montréal, mais on est loin du chaos que décrivent les radios de droite de Québec.

Oh, j'ai bien vécu de petits incidents qui font partie du charme de la circulation sur deux roues. Par exemple, je me suis fait frôler par deux autobus sur le boulevard René-Lévesque. Et je me suis fait couper de façon sauvage par une grosse camionnette d'aménage-

ment paysager qui traînait une remorque, sur la 1<sup>re</sup> avenue. Le conducteur m'a pourtant vu, on a eu un contact visuel. Mais il a foncé comme si je n'existais pas, en me regardant droit dans les yeux. Le salaud.

À part ça? Il faut ouvrir les yeux et les oreilles pour rouler en ville, il faut prendre sa place dans le trafic et rester zen devant les manœuvres imprévisibles des « autres ». Personnellement, j'essaie aussi d'être courtois. J'arrête aux feux rouges. Je fais mes stops. La plupart du temps...

### Au royaume du char

Oui, ça roule bien, en général, à vélo à Québec. La différence avec Montréal, c'est la culture. Québec a une culture du char. Montréal a une culture du char où le vélo prend tranquillement sa place.

Il commence à y avoir une masse critique de cyclistes urbains à Montréal. Il devient à peu près impossible de sortir à Montréal sans croiser des vélos. Beaucoup de vélos. Jour et nuit, été comme hiver. Ça joue parfois du coude entre deux-roues et quatre-roues, à Montréal, mais les automobilistes s'habituent à la présence des vélos.

Tous les urbanistes affirment que la présence d'une masse critique de cyclistes est cruciale pour la sécurité routière. Le conducteur de la grosse camionnette de la 1<sup>re</sup> avenue ne m'aurait sans doute pas coupé si j'avais été dans une file de 14 cyclistes.

Mais il y a plus : une masse critique de cyclistes « responsables » a un effet d'entraînement sur la sécurité. A Montréal, je remarque que de plus en plus de petits messieurs et de petites madames font leurs stops et arrêtent aux feux rouges. L'autre jour, j'avais envie de brûler un feu rouge à l'angle de la rue Saint-Grégoire et de l'avenue Christophe-Columb, mais je me suis retenu, parce que ça devient gênant d'agir en délinquant devant 22 cyclistes qui attendent sagement à la queue leu leu.

### Cyclistes du dimanche

D'après ce que j'ai vu à Québec, on n'en est pas là. A Québec, le vélo est encore considéré comme un loisir du dimanche plutôt que comme un moyen de transport, m'a expliqué Étienne Grandmont, directeur général du groupe Accès transports viables.

Étienne est un vrai de vrai qui roule à vélo toute l'année entre chez lui, à Limoilou, et son travail dans la Haute-Ville. L'hiver, il met des pneus à clous sur sa monture pour aller conduire sa fillette de cinq ans à la garderie, en route vers son

bureau. « Je prends mon vélo pour une raison bien simple : c'est plus rapide qu'en auto, à pied ou en autobus! », dit-il.

Les adeptes du vélo restent peu nombreux à Québec, parce que la ville a été conçue par et pour les automobilistes, note Étienne Grandmont. Les multiples autoroutes — Duplessis, Du Vallon, Henri-IV, Charest, Laurentienne, de la Capitale, Dufferin-Montmorency — coupent littéralement la ville en morceaux et compliquent la circulation en vélo. Sans oublier les côtes, qui découragent même les cyclistes les plus enthousiastes.

Gilles Hamelin, lui, se rend au travail à vélo tous les jours dans la Basse-Ville et remonte la côte en autobus — il utilise les supports à vélo placés devant les bus. L'ouvrier de 62 ans adore se déplacer sur deux roues, même s'il a mal aux genoux et au dos. « La seule chose qui me dérange, c'est les autres cyclistes : ils ne font pas leurs stops! Il faut que tu sois vigilant », dit Gilles Hamelin, qu'on a croisé sur la nouvelle piste cyclable de la rue Père-Marquette, qui relie l'Université Laval et la colline parlementaire.

Cette voie cyclable, Pierre-Luc Morissette l'évite comme la peste, parce qu'elle impose plusieurs détours aux cyclistes. Il préfère rouler sur le boulevard René-Lévesque, mais il en paie le prix, à l'occasion : l'hiver dernier, un auto-

|   |  |  |   |  |   |
|---|--|--|---|--|---|
| <p><b>Stores de Qualité</b><br/>FABRIQUE AU QUÉBEC</p> <p><b>L'Artisan du Store</b></p> <p><b>CLAUDE BOUCHARD</b><br/>Montréal<br/>Laval<br/>Longueuil<br/>514-231-8677<br/>www.storesdequalite.ca</p> <p><b>SUR MESURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stores motorisés</li> <li>• Toiles à rouleau</li> <li>• Stores romains</li> <li>• Panneaux coulissants</li> <li>• Stores horizontaux de voilage</li> <li>• Stores horizontaux de bois, de PVC, de métal</li> <li>• Stores verticaux PVC</li> <li>• Toiles pour verrière</li> <li>• Persiennes</li> <li>• Stores extérieurs</li> <li>• Toiles solaires</li> </ul> | <p><b>OPAQUES, SOLAIRES ou TRANSLUCIDE</b></p> <p><b>TOILES SOLAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉCORATIVES</li> <li>• MOTORISÉES</li> </ul> | <p><b>50%</b></p> <p>de rabais ou<br/><b>INSTALLATION GRATUITE</b></p> | <p><b>STORES HORIZONTAUX DE VOILAGE</b></p> | <p><b>ESTIMATION GRATUITE</b></p> <p>RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL</p> <p>MONTRÉAL 514-231-8677<br/>LAVAL 450-627-3716<br/>LONGUEUIL 450-445-9829<br/>QUÉBEC 418-654-8677<br/>TROIS-RIV. 819-696-8677<br/>REPERTIGNY 450-585-7577<br/>TERREBONNE 450-437-4666<br/>ST-SAUVEUR 450-227-7377<br/>BROMONT 450-534-4377</p> | <p><b>Certifié 5 Étoiles®</b></p> <p><b>MARKETING &amp; PUBLICITÉ</b></p> <p>514 796-8677 • 418 692-6677</p> <p>® Marque de commerce déposée de Solution certifiée 5 étoiles Inc.</p> |
|---|--|--|---|--|---|

# SUR LA RUE



(À GAUCHE ET CI-DESSUS) JACQUES NADEAU LE DEVOIR



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Respecter le Code de sécurité routière? Pas toujours facile pour les cyclistes : rue Président-Kennedy, à Montréal, la signalisation oblige à virer à gauche, mais la piste cyclable, elle, continue tout droit...

## « Brevets cyclistes » pour les enfants

ISABELLE PORTER  
à Québec

Aux Pays-Bas et en Belgique, on passe par l'école pour former des cyclistes responsables. Le Québec se prépare d'ailleurs à emboîter le pas l'an prochain.

En Belgique, le « brevet cycliste » se donne depuis une dizaine d'années dans les classes du deuxième cycle au primaire. Chaque année, environ 10 000 enfants suivent la formation, explique Nathalie Carpentier, de l'organisme belge Pro Velo.

« Ça commence avec des cours en classe : l'enseignement du Code de la route, comment bien se placer dans la circulation, comment être visible, l'équipement qu'il faut avoir, etc. Ensuite, on donne des exercices en voirie [dans les rues] encadrés par nos vélo-éducateurs. Puis la dernière demi-journée est réservée à un examen sur un itinéraire qui a été préparé. »

Quand on l'interroge sur son impact, M<sup>me</sup> Carpentier parle spontanément des parents. « Ça [les] rassure beaucoup de savoir que nous avons estimé que leurs enfants pouvaient se déplacer seuls. De la même manière que les enfants passent un brevet pour aller à la piscine. »

Inspiré par cette expérience, Vélo Québec se prépare à lancer un brevet cycliste au Qué-

bec. Le projet pilote débiterait au printemps 2014 dans deux écoles de la région montréalaise grâce à un financement du programme gouvernemental « Québec en forme ».

L'organisme y voit un grand nombre de bénéfices. « Premièrement, ça bâtit leur autonomie », note Marc Jolicœur. « Ce n'est pas seulement par rapport au vélo. C'est social. Ça se répercute sur leurs choix futurs. » Pour Suzanne Lareau, c'est aussi une façon d'épauler les parents qui souvent se contentent de vérifier que les enfants ont un casque sur la tête.

En Belgique, le brevet cycliste est soutenu par les communes (les villes). Ce sont elles qui sollicitent Pro Velo pour l'offrir dans leurs écoles. Mais à terme, l'organisme prévoit que les professeurs auront pris l'habitude de donner le cours et n'auront plus besoin de ses services.

Ici aussi, Vélo Québec compte l'établir progressivement. « Après le projet pilote, on va travailler avec les écoles qui ont le goût de l'implanter et qui n'attendent pas nécessairement que le ministère leur dise de le faire. » Qui sait? Un jour, ces dix heures de formation pourraient s'insérer dans le programme d'éducation physique de façon permanente.

Le Devoir

## l'automobile

avec Montréal, c'est la culture. Québec a une culture du char, sa place. »

bus l'a coincé contre un banc de neige en bordure de la rue. « Québec est une ville de char. Le cyclisme utilitaire n'est pas encore répandu ici », dit le jeune homme qui travaille à la Coop Roue-Libre, un atelier de réparation et de location de vélos à l'Université Laval.

À part le corridor à vélos de la rue Père-Marquette, la plupart des pistes cyclables aménagées à Québec au cours des dernières années ont une vocation de loisir, souligne Pierre-Luc Morissette. C'est le cas de la promenade Champlain, le long du fleuve, de la piste qui

longe la rivière Saint-Charles ou encore du corridor des Cheminots, construit sur une ancienne voie ferrée.

Serge Gonnard, chauffeur de taxi, applaudit chaque fois qu'une lointaine piste cyclable voit le jour : « Ça fait moins de vélos dans les rues, dit-il. Avec les

cyclistes, c'est le free for all! Ils ne font pas leurs stops et la police ne s'occupe pas d'eux autres. » A Montréal comme à Québec, cyclistes et automobilistes ont encore du chemin à faire avant de cohabiter en harmonie.

Le Devoir

## Touché... au portefeuille

### Pour les vélos

Circuler entre deux rangées de voitures en mouvement : 15 à 30\$

Circuler sur un trottoir : 15 à 30\$

Faire un virage à droite au feu rouge quand la signalisation l'interdit : 15 à 30\$ + 3 points d'incapacité

Omettre de s'immobiliser à un feu rouge ou un arrêt obligatoire : 15 à 30\$ + 3 points d'incapacité



### Pour les automobiles

Faire un virage à une intersection sans céder le passage aux piétons et cyclistes : 100\$

+ 2 points d'incapacité

Dépasser une bicyclette à l'intérieur de la même voie sans l'espace suffisant pour le faire sans danger : 200\$

+ 2 points d'incapacité

Ouvrir la portière du véhicule sans s'être assuré qu'il n'y avait pas de cycliste : 30\$

À noter : les amendes s'accompagnent de frais. Par exemple, la facture totale s'élève à 52\$ pour les pénalités de 30\$.

Source : Société de l'assurance-automobile du Québec

10<sup>e</sup> ÉDITION

l'ÉCOLE d'ÉTÉ

DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

DU 14 AU 17 AOÛT 2013

À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNE SEULE IDÉE PEUT TOUT CHANGER

Une école de citoyenneté aux airs de festival pour les 15 à 35 ans.

SOYONS LE CHANGEMENT!

Kim Thúy Auteure

Antoine Genest-Grégoire Président, FEUQ

Émilie Guimond Commission nationale des femmes, Québec solidaire

David Hodges Chanteur

Ainsi que: Harvey L. Mead, ex-commissaire au développement durable du Québec; Pierre Trudel, anthropologue; Réal Jr Leblanc, Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et Labrador; Yves-Marie Abraham, professeur à HEC Montréal; et plusieurs autres.

Inscrivez-vous dès maintenant!

[inm.qc.ca/ee2013](http://inm.qc.ca/ee2013)

Enrichir Québec relève

Québec

LE DEVOIR

FONDS de solidarité FTQ

UQÀM

SCFP

CSQ

CSN

Le Directeur Général des Élections du Québec

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

Desjardins

Centre d'économie solidaire

journalmetro.com

GASTRONOMIE \* JAZZ

HÔTEL CLARENDON

Au cœur du Vieux-Québec depuis 1870

Information & réservations : 1.888.611.1010

57, rue Ste-Anne, Vieux-Québec (Québec) G1R 3X4

[www.hotelclarendon.com](http://www.hotelclarendon.com)

## ACTUALITÉS

## COLLOQUE SUR L'AVENIR DU MONT ROYAL

## Un sort incertain attend les hôpitaux sur la montagne

JEANNE CORRIVEAU

Qu'advient-il de l'hôpital Royal Victoria et de l'Hôtel-Dieu de Montréal une fois que leurs activités auront été transférées au CUSM et au CHUM? Ils pourraient bien demeurer vacants pendant des années faute d'une nouvelle vocation, ont constaté les participants à un colloque sur l'avenir du mont Royal qui s'est tenu vendredi à Polytechnique.

En 2015, les activités du Royal Victoria, situé sur le flanc sud du mont Royal, seront transférées sur le site Glen, où sera déployé le CUSM. Celles de l'Hôtel-Dieu déménageront au nouveau CHUM, dont la construction devrait être complétée en 2016.

L'hôpital Royal Victoria intéresse l'Université McGill, qui songe à l'acquérir pour y installer un centre d'enseignement des sciences de la santé. Mais encore faudra-t-il que

Québec accepte de lui accorder son appui financier. Quant à l'Hôtel-Dieu, son sort demeure nébuleux.

## Travaux majeurs

Si l'Hôtel-Dieu possède une valeur patrimoniale indéniable, ce n'est pas le cas de sa valeur marchande, a expliqué Sylvain Villiard, directeur adjoint du CHUM lors d'un débat en après-midi. Il a rappelé qu'une firme externe avait conclu que les terrains avaient beaucoup de valeur, mais que ce n'était pas le cas des immeubles, compte tenu de l'importance des travaux de rénovation requis.

Même scénario pour le Royal Victoria, qui, en plus d'être aux prises avec de l'amiante, aura besoin de travaux majeurs de mise aux normes.

Or, dans les deux cas, le gouvernement considère qu'il s'agit d'actifs dont la vente permettra de tirer des revenus. De 177 millions dans le cas du

Royal Victoria, de l'Hôpital de Montréal pour enfants et de l'Institut thoracique, et de 41 millions pour l'Hôtel-Dieu.

Mais Cameron Charlebois, ex-vice-président de la Société immobilière du Canada, est catégorique: «Pour le moment, ce sont des passifs, pas des actifs immobiliers», a-t-il affirmé.

Marcel Côté, conseiller stratégique chez KPMG-Secor, est tout aussi tranchant: «Juste pour les infrastructures de Royal Victoria, on parle de 200 millions de dollars», a-t-il dit. La conversion de ces bâtiments sera non seulement coûteuse, mais aussi difficile puisqu'il s'agit, en termes de surface, de l'équivalent de la Place Ville-Marie, a-t-il rappelé.

Les investissements nécessaires sont tels que même les promoteurs immobiliers n'y verront pas d'attrait pour des condos, estime Dinu Bumbaru, d'Héritage Montréal, qui craint que ces ensembles hospitaliers

«Pour le moment, ce sont des passifs, pas des actifs immobiliers»

Cameron Charlebois, ex-vice-président de la Société immobilière du Canada

deviennent «deux nids à pigeons gigantesques de 1,5 million de pieds carrés chacun».

La solution? Nancy Neamtam, p.-d.g. du Chantier d'économie sociale, croit qu'il faudra privilégier une mixité entre les secteurs public et privé et envisager une cohabitation des usages institutionnel, communautaire et résidentiel.

Mais le temps presse et le gouvernement, qui est propriétaire des deux hôpitaux, a déjà trop tardé dans ce dossier, soutient la responsable du développement durable au comité exécutif de la Ville de Montréal, Josée Duplessis: «Le gouvernement du Québec aurait dû prendre la [tête] et amorcer ce processus de réflexion. Il savait que ces bâtiments seraient excédentaires».

Plusieurs participants n'ont d'ailleurs pas manqué de remarquer l'absence de représentants du gouvernement lors de cette journée de réflexion. «Que le gouvernement soit absent, c'est terrible», a commenté Dinu Bumbaru. Selon lui, une rencontre entre le président de la Table de concertation du mont Royal, Claude Corbo, et le ministre responsable de la Métropole, Jean-François Lisée, est indispensable.

Le Devoir

## Main-d'œuvre: Québec rapplique

Le gouvernement Marois a relancé vendredi sa campagne contre la subvention canadienne pour l'emploi en opposant un non définitif au nouveau programme. Dans une lettre envoyée à la ministre des Ressources humaines, Diane Finley, Québec indique qu'il «n'entend pas participer à la subvention et demande qu'elle ne s'applique pas sur son territoire». Le dernier budget fédéral a modifié les ententes sur le marché du travail. Québec reçoit annuellement 116 millions d'Ottawa en vertu de ce programme destiné à offrir de la formation à certains chômeurs. Jusqu'ici, c'est la province qui déterminait comment utiliser cet argent. Les nouvelles règles font en sorte que le tiers de la subvention est lié à la contribution respectivement des entreprises et des provinces et dépend de l'adhésion au modèle mis de l'avant par le fédéral pour «jumeler les Canadiens aux emplois disponibles».

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Avis public**  
Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL RELATIF À L'INTERDICTION D'AMÉNAGER UN CAFÉ-TERRASSE SUR UN TOIT (01-277-61)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA 13 25 0225 du 3 juin 2013, un premier projet de Règlement (01-277-61) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277-61) relatif à l'interdiction d'aménager un café-terrasse sur un toit;

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le mercredi 26 juin 2013, à compter de 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE ce règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de prohiber l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement concerne certains secteurs d'usage de l'arrondissement, que l'illustration des secteurs affectés ainsi que le projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 8 juin 2013  
Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>re</sup> Claude Groulx

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE  
NO : 750-22-005672-138  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
c.  
MOHAMED ABDEL MESBAH  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION 139 C.P.C.**

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Saint-Hyacinthe, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, situé au 1550 Dessaulles, Saint-Hyacinthe. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 9 juillet 2013 à 9H30 en la salle 5 du palais de justice de Saint-Hyacinthe.

À St-Hyacinthe,  
le 5 juin 2013  
VALÉRIE PERREAULT  
Greffier adjoint, C.Q.

**Un don d'espoir pour la vie**  
1-877-488-4222  
www.Armees-Santé.ca

**Primeau Proulx & Associé inc.**  
Syndics de faillite et gestionnaires.

**Avis de la première assemblée**  
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :  
**NUVAC SCIENCE DE LA VIE INC.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 650, rue Lucien-Beaudin, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **Nuvac Science de la Vie Inc.**, est survenue le 28 mai 2013 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18<sup>e</sup> jour de juin 2013 à 10 h 00 au bureau du syndic.

Ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2013

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉS INC., SYNDICS  
RICHARD PRIMEAU, CPA, CA  
Syndic Administrateur

101, Roland-Therrien  
Bureau 380  
Longueuil (Qc) J4H 4B9  
Tél. : (450) 670-1040  
Télex. : (450) 670-1542

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'apprends différemment parce que j'ai de la difficulté... »

www.aqeta.qc.ca

**Opération 11** Enfant Soleil  
pour prendre soin de la vie  
operationenfantsoleil.ca

**Avis public**  
Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1851, RUE SHERBROOKE EST**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA13 25 0235 du 3 juin 2013, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1851, rue Sherbrooke Est.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le mercredi 26 juin 2013, à compter de 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à modifier l'apparence d'origine du bâtiment situé au 1851, rue Sherbrooke Est à l'effet de permettre le remplacement, sur les façades nord et sud, du parement d'origine par un nouveau composé de blocs de béton de couleur gris clair à fini lisse, dérogeant aux exigences des articles 58 et 63 du Titre II.1 - Apparence d'un bâtiment, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :

**Appel d'offres**  
Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, sous pli cacheté, avant 14 heures, le mardi 25 juin 2013, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

**Soumission DTP54-13-02**  
**Reconstruction de trottoirs, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - PRR 2013**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du samedi 8 juin 2013. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Renseignements :** Monsieur Normand Souldard  
Téléphone : 514 872-5984  
Courriel : nsouldard@ville.montreal.qc.ca

Donné à Montréal, le 8 juin 2013

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>re</sup> Claude Groulx

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 8 juin 2013

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>re</sup> Claude Groulx

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-22-188996-121  
5245-029 Québec Inc. Donnant mandat d'agir en instance à Marie-Pier Demers, huissier de justice ci-après appelé «le détenteur» ET PAUL STRANO Anciennement occupant au : 165, Chemin de la Forêt, unité 2, Mont-Tremblant (Québec) J0E 3K9. Ci-après appelé «le cédant ou cédante»

**AVIS (SANS PRÉJUDICE) CONFORMÉMENT À LA LOI ET SUITE À LA GARDE DE VOS BIENS DEPUIS L'EXÉCUTION DU BREF D'EXPICTION ET CONFORMÉMENT AUX RÈGLES PRÉSCRITES AU CODE CIVIL DU QUÉBEC, AVIS ET AVIS DE VENTE** est donné à PAUL STRANO que si vous ne réclamez pas les biens cédés au détenteur lors de ladite exécution, l'en déposera en procédant à la vente desdits biens ou autrement le 17 JUILLET 2013 à 10h00, qui se tiendra à 13 450, route Arthur-Sauvé à Mirabel (Québec) J7N 2C1.

**NATURE DES BIENS :** Divers biens pouvant garnir une résidence.

**CONDITIONS :** ARGENT COMPTANT Montréal, le 31 mai 2013.

Marie-Pier Demers, huissier de justice - Etude J.F. Bouchard inc., huissiers de justice, 430, rue Ste-Hélène, bureau 104 Montréal (Québec) H2Y 2K7 Tel.: (514) 350-9000

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-22-199300-131  
3627004 CANADA INC. dem. c. 9262-9804 QUÉBEC INC. déf. Vente par huissier le 20 JUILLET 2013 à 13H00 au 770-772 rue Lajoie, Montréal (Québec) Réservoirs plastique 3000 gal, outils, etc. tels quels, ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISE, M. Lemay QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-082265-131/ETA-1335-13 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC/LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. IBRIDE COMMUNICATION-MARKETING INC. déf. Vente par huissier le 20 JUILLET 2013 à MIDI à l'angle de la Martinière, Montréal (Québec) Volvo S40 2005, etc. tels quels, ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISE, M. Lemay QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-082265-131/ETA-1335-13 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC/LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. IBRIDE COMMUNICATION-MARKETING INC. déf. Vente par huissier le 20 JUILLET 2013 à MIDI à l'angle de la Martinière, Montréal (Québec) Volvo S40 2005, etc. tels quels, ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISE, M. Lemay QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-082265-131/ETA-1335-13 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC/LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. IBRIDE COMMUNICATION-MARKETING INC. déf. Vente par huissier le 20 JUILLET 2013 à MIDI à l'angle de la Martinière, Montréal (Québec) Volvo S40 2005, etc. tels quels, ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISE, M. Lemay QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-082265-131/ETA-1335-13 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC/LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. IBRIDE COMMUNICATION-MARKETING INC. déf. Vente par huissier le 20 JUILLET 2013 à MIDI à l'angle de la Martinière, Montréal (Québec) Volvo S40 2005, etc. tels quels, ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISE, M. Lemay QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° 500-04-051241-090

**COUR SUPÉRIEURE**  
Chambre de la famille  
ANDY ANTONIA GOMEZ  
Partie demanderesse  
c.  
SANDRO ANTONIO PARDO WERLING

Partie défenderesse  
**ASSIGNATION (139 C.P.C.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL.**

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la défenderesse, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1 Notre-Dame est à Montréal.

il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 40 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 20 août 2013 à 9 heures, en la salle 2.17 du palais de justice de Montréal.

A Montréal, le 4 juin 2013.

RUXANDRA IEPAN  
GREFFIER ADJOINT  
J1 0058

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE) CAUSE: 500-22-184760-117. RYOVAT INC. Partie demanderesse JEAN WOODS BRUNSON Partie défenderesse

**AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE**

PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de JEAN WOODS BRUNSON seront vendus par huissier le 19 juin 2013 à 10h00 heures au 6742, rue de Herbe Bleue, Laplaine, Qc. J7M 2K1, conformément audit bref. Biens à vendre: Une voiture Cadillac 4, année 2003, numéro de série 1GDM7N52015348, 1 set de salon comprenant 1 divan, 1 causeuse en cuir, 1 tv écran géant Toshiba et acc.; 1 clavier de musique M-Audio et acc. plus... Conditions: argent comptant ou chèque visé.

PIERRE FOISY, H.J., District de Montréal, Permis #259, Foisy Labrecque, Huissiers de Justice, SENC, 356, 90e avenue, Lasalle, Qc H8R 2Z7, Tél. (514) 368-8219 Fax: (514) 368-2486

**AVIS DE DÉCHÉANCE DU BÉNÉFICE DU TERME**

AVIS est par les présentes donné au consommateur, Article 1605

Centre de Recouvrement (Québec), 129 rue St-Jacques, 15<sup>e</sup> étage, C.P. 6002, Place D'Armes, Montréal, Québec H2Y 3S8 Tél: (514) 881-3534 Fax: (514) 881-3556 Montréal, le 2013/05/08

La Banque de Montréal, Centre de gestion des comptes,  
Direction des cartes, située à l'adresse mentionnée ci-haut ci-après appelé le «commerçant», donne avis à :

Serge COALLIER  
1155, boulevard de Maisonneuve Est App. 6-A  
Montréal (Québec) H2L 1Z8

Ci-après appelé le «consommateur», qu'il est en défaut d'exécuter son obligation suivant le contrat numéro 5191-2300-7508-3569, intervenu entre eux au mois de décembre 1998 et que les paiements suivants sont échus :

19 février 2013 : 519,00 \$  
19 mars 2013 : 528,00 \$  
19 avril 2013 : 536,00 \$

pour un total de 1 583,00 \$ à date.

Si le consommateur veut connaître les détails de son compte, il n'a qu'à se référer à l'état de compte posté au mois d'avril 2013. Si le consommateur n'est plus en possession de cet état de compte, il peut en obtenir un en faisant la demande au commerçant.

En conséquence, si le consommateur ne remédie pas à son défaut en payant la somme due dans les trente (30) jours qui suivent la réception du présent avis, le solde de son obligation, au montant de 27 292,94 \$ deviendra exigible à ce moment.

Le consommateur peut cependant, par requête, s'adresser au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement.

Cette requête doit être signifiée et produite au greffe dans un délai de trente (30) jours après réception du présent avis par le consommateur.

Le consommateur aura avantage à consulter son contrat et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la Protection du Consommateur.

La Banque de Montréal  
Par / AURÉLIE POLLIZI  
Directeur(trice) de comptes  
(888) 580-5882 ext. 3534

**AVIS DE DÉCHÉANCE DU BÉNÉFICE DU TERME**

AVIS est par les présentes donné au consommateur, Article 1605

Centre de Recouvrement (Québec), 129 rue St-Jacques, 15<sup>e</sup> étage, C.P. 6002, Place D'Armes, Montréal, Québec H2Y 3S8 Tél: (514) 881-3534 Fax: (514) 881-3556 Montréal, le 2013/05/08

La Banque de Montréal, Centre de gestion des comptes,  
Direction des cartes, située à l'adresse mentionnée ci-haut ci-après appelé le «commerçant», donne avis à :

Serge COALLIER  
1155, boulevard de Maisonneuve Est App. 6-A  
Montréal (Québec) H2L 1Z8

Ci-après appelé le «consommateur», qu'il est en défaut d'exécuter son obligation suivant le contrat numéro 5191-2300-7508-3569, intervenu entre eux au mois de décembre 1998 et que les paiements suivants sont échus :

19 février 2013 : 519,00 \$  
19 mars 2013 : 528,00 \$  
19 avril 2013 : 536,00 \$

pour un total de 1 583,00 \$ à date.

Si le consommateur veut connaître les détails de son compte, il n'a qu'à se référer à l'état de compte posté au mois d'avril 2013. Si le consommateur n'est plus en possession de cet état de compte, il peut en obtenir un en faisant la demande au commerçant.

En conséquence, si le consommateur ne remédie pas à son défaut en payant la somme due dans les trente (30) jours qui suivent la réception du présent avis, le solde de son obligation, au montant de 27 292,94 \$ deviendra exigible à ce moment.

Le consommateur peut cependant, par requête, s'adresser au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement.

Cette requête doit être signifiée et produite au greffe dans un délai de trente (30) jours après réception du présent avis par le consommateur.

Le consommateur aura avantage à consulter son contrat et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la Protection du Consommateur.

La Banque de Montréal  
Par / AURÉLIE POLLIZI  
Directeur(trice) de comptes  
(888) 580-5882 ext. 3534

**AVIS PUBLIC**  
Ville-Marie  
**Montréal**

**DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 10 juillet 2013, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boul. Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative au bâtiment portant les numéros 2363-2371, rue Euilum (dossier 1126090035) et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut se procurer les documents de consultation, au plus tard le 18 juin 2013, au comptant les formulaires appropriés disponibles dans tout Bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »  
à/s de M<sup>re</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie  
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UOAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 8 juin 2013  
Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

**AVIS PUBLIC**  
Ville-Marie  
**Montréal**

**DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

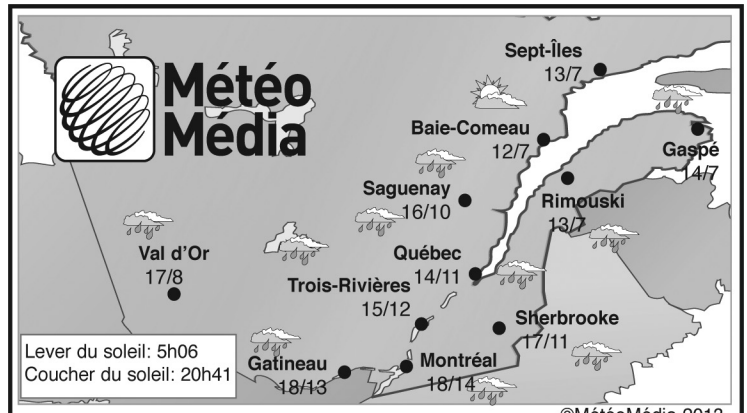
Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 10 juillet 2013, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boul. Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative au bâtiment portant les numéros 2363-2371, rue Euilum (dossier 1126090035) et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut se procurer les documents de consultation, au plus tard le 18 juin 2013, au comptant les formulaires appropriés disponibles dans tout Bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »  
à/s de M<sup>re</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie  
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UOAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 8 juin 2013  
Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement



| Canada     | Auj.      | Demain    | Le Monde    | Auj.      | Demain    |
|------------|-----------|-----------|-------------|-----------|-----------|
| Edmonton   | Plu 16/8  | Ave 16/8  | Londres     | Sol 18/6  | Sol 19/5  |
| Moncton    | Plu 13/8  | Plu 14/10 | Los Angeles | Var 21/16 | Sol 22/17 |
| Saint-Jean | Ora 14/9  | Ave 15/9  | Mexico      | Var 26/11 | Ave 26/12 |
| Toronto    | Ave 22/12 | Sol 21/16 | New York    | Ave 25/17 | Ora 28/18 |
| Vancouver  | Var 19/12 | Ave 18/11 | Paris       | Ora 24/13 | Nua 20/11 |
| Winnipeg   | Sol 25/13 | Var 21/13 | Tokyo       | Ave 25/16 | Var 26/18 |

| Montréal         | Ce soir          | Demain                   | Lundi          | Mardi          |
|------------------|------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| Aujourd'hui      | 18               | 22/12                    | 24/17          | 21/15          |
| Averses, pdp 60% | Averses, pdp 60% | Averses isolées, pdp 40% | Ciel variable. | Pluie, pdp 80% |

| Québec           | Ce soir               | Demain           | Lundi             | Mardi                 |
|------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Aujourd'hui      | 14                    | 18/9             | 22/13             | 17/13                 |
| Averses, pdp 90% | Faible pluie, pdp 90% | Averses, pdp 40% | Passages nuageux. | Faible pluie, pdp 80% |

| Gatineau         | Ce soir          | Demain                   | Lundi          | Mardi          |
|------------------|------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| Aujourd'hui      | 18               | 22/11                    | 23/16          | 21/13          |
| Averses, pdp 40% | Averses, pdp 40% | Averses isolées, pdp 40% | Ciel variable. | Pluie, pdp 80% |

**Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.**  
Consultez la tendance 14 jours.



# L'EUROPE COMME VOUS VOULEZ

PRODUITS EXCLUSIFS  
TRAFALGAR INSIGHT VACATIONS



LES CIRCUITS TRAFALGAR GUIDÉS EN FRANÇAIS SONT **UNE EXCLUSIVITÉ DE TRANSAT DÉCOUVERTES**



## DÉCOUVERTE IBÉRIQUE

**MADRID • SALAMANQUE • PORTO • LISBONNE • SÉVILLE • COSTA DEL SOL • GRENADE • VALENCE • BARCELONE**

➤ 17 JOURS/24 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

13 ET 27 JUILLET, 7, 14, 21 ET 26 SEPTEMBRE, 3 OCTOBRE 2013

À PARTIR DE **3799 \$\*** AIR TRANSAT OU BRITISH AIRWAYS  
CIRCUITS TRAFALGAR



## GRAND TOUR D'EUROPE

**PARIS • AMSTERDAM • RHÉNANIE • LUCERNE • INNSBRUCK • VENISE • ROME • BAIE DE NAPLES • FLORENCE • RIVIERA FRANÇAISE • LYON**

➤ 19 JOURS/26 REPAS

➤ DÉPART GARANTI

3 SEPTEMBRE

À PARTIR DE **4029 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR



## EUROPE ROMANTIQUE

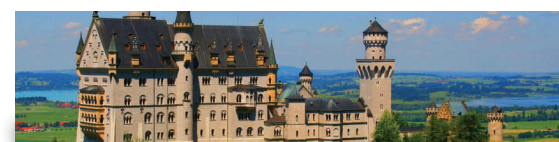
**AMSTERDAM • BERLIN • PRAGUE BUDAPEST • VIENNE • MUNICH • RHÉNANIE • BRUXELLES**

➤ 16 JOURS/22 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

6 ET 27 AOÛT; 5, 19 ET 24 SEPT.; 1<sup>er</sup> OCT. 2013

À PARTIR DE **3029 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR



## L'ALLEMAGNE AUTHENTIQUE

**FRANCFORT • COLOGNE • HAMBOURG • BERLIN • DRESDE • NUREMBERG • MUNICH • RÉGION DE LA FORÊT NOIRE**

➤ 13 JOURS/18 REPAS

➤ DÉPART GARANTI

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2013

À PARTIR DE **3839 \$\*** AIR FRANCE  
CIRCUITS TRAFALGAR



## DOLCE VITA

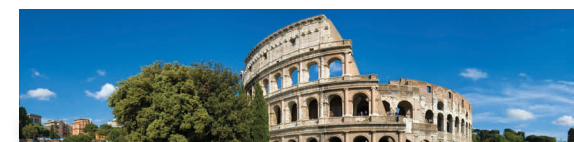
**ROME • FLORENCE • RÉGION DE VENISE • ASSISE • 1 NUIT EN MER • PALERME • AGRIGENTE • TAORMINA • LA BAIE DE NAPLES**

➤ 16 JOURS/25 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

18 JUILLET, 29 AOÛT ET 26 SEPTEMBRE

À PARTIR DE **3749 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR



## BEAUTÉS ITALIENNES

**ROME • FLORENCE • VENISE • RÉGION DES LACS ITALIENS • PÉROUSE • CÔTE AMALFITAINE**

➤ 16 JOURS/24 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

20 JUILLET, 8, 14 ET 21 SEPTEMBRE 2013

À PARTIR DE **4349 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR



## FRANCE - SUISSE - ITALIE

**PARIS • LYON/MÂCON • RÉGION DE GENÈVE • RÉGION DES LACS ITALIENS • RÉGION DE VENISE • ROME • FLORENCE • RIVIERA FRANÇAISE**

➤ 14 JOURS/18 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

20 JUILLET; 8 ET 28 SEPTEMBRE; 5 OCTOBRE 2013

À PARTIR DE **3129 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR



## SOUVENIRS DE LA MER BALTIQUE

**VARSOVIË • VILNIUS • RIGA • TALINN • SAINT-PETERSBOURG • MOSCOU**

➤ 15 JOURS/17 REPAS

➤ DÉPART GARANTI

4 SEPTEMBRE 2013

À PARTIR DE **4299 \$\*** KLM  
CIRCUITS TRAFALGAR



## ACCENT FRANÇAIS

**PARIS • LYON OU MÂCON • RIVIERA FRANÇAISE • SÈTE OU MONTPELLIER • LOURDES • BORDEAUX • VALLÉE DE LA LOIRE • DEAUVILLE**

➤ 14 JOURS/19 REPAS

➤ DÉPARTS GARANTIS

20 JUILLET, 13 SEPT. ET 05 OCT. 2013

À PARTIR DE **3129 \$\*** AIR TRANSAT  
CIRCUITS TRAFALGAR

**CAA Voyages** 1 888 672-7839  
caaquebec.com/voyage

RECEVEZ 100 \$ DE RÉDUCTION  
(par couple) à l'achat d'excursions optionnelles.†

\*Départ de Montréal. Prix par personne en occupation double, basé(s) sur la meilleure classe de service de vols disponible au moment de la réservation et sous réserve de disponibilité de la portion terrestre sur le(s) départ(s) suivant(s): Découverte Ibérique: 3 octobre // Grand tour d'Europe: 3 septembre // Europe romantique: 1<sup>er</sup> octobre // L'Allemagne authentique: 1<sup>er</sup> septembre // Dolce Vita: 18 juillet // Beautés Italiennes: 20 juillet // France - Suisse - Italie: 5 oct. // Souvenirs de la Mer Baltique: 4 septembre // Accent français: 05 octobre. Prix incluant les vols, les transferts, le circuit et ses composants, les taxes et frais aéroportuaires toutes promotions calculées et le rabais de 560 \$ (promotion Super réserver-101 90 jours: 400 \$; promotion Paiement complet: 60 \$; et promotion Client fidèle: 100 \$). Prix en vigueur au moment de l'impression (7 juin 2013) et sujet(s) à changement en tout temps sans préavis. Applicables sur toute nouvelle réservation individuelle effectuée entre le 8 et 10 juin 2013. Certains pays exigent des visas obligatoires pour votre séjour. Veuillez vous informer. Renseignements sur nos services et inclusions en page 4 et 5 de la brochure Transat Découvertes 2013 édition Trafalgar. Transat Découvertes est une division de Transat Tours Canada inc. et est titulaire d'un permis du Québec (n° 825121). Offre applicable sur les circuits Trafalgar, certaines conditions s'appliquent. Voyages CAA-Québec détient un permis du Québec.

Prix excluant le 2,00\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

## ACTUALITÉS

## CONSERVATEURS

SUITE DE LA PAGE 1

ce fonds, à l'époque où il a offert 90 000 \$ au sénateur Mike Duffy pour qu'il rembourse des dépenses illégitimes au Sénat.

Le porte-parole du parti a répliqué vendredi, par le truchement d'une déclaration écrite, en arguant que c'était archifaux et en sommant CBC de retirer son « reportage trompeur ». « Toutes les dépenses du Parti conservateur sont financées par un seul et unique fonds, contrôlé par le Parti conservateur. Toutes les dépenses sont rapportées à Elections Canada et font l'objet d'une vérification annuelle », poursuit le communiqué, qui nie que les fonds du parti aient servi à rembourser les dépenses de M. Duffy, ou Nigel Wright.

Pourtant, quelques heures plus tôt, le directeur des communications de M. Harper n'avait rien démenti du tout. « On a un budget dans le bureau qui vient du parti pour les événements politiques [...] Le budget du bureau, c'est le chef de cabinet qui en prend soin. Et c'est la même chose avec les fonds pour les événements politiques. Il est le chef du bureau ; il connaît l'horaire du premier ministre, les événements qu'il fait, il juge si c'est [une activité] du gouvernement ou politique. Et si c'est pour le Parti conservateur, c'est les fonds du parti qui sont utilisés », a expliqué Andrew MacDougall en point de presse.

## Le rôle du chef de cabinet

Confronté aux versions contradictoires qu'ils ont servies aux médias, M. DeLorey a précisé : « La CBC allègue qu'il y a un « fonds secret » qui est « inaccessible » à Elections Canada. C'est faux. » Or, le chef de cabinet de M. Harper est bel et bien celui qui décide des dépenses qui seront à la charge du parti. « Le parti révisé par la suite et, une fois qu'il approuve, effectue le paiement, et cela provient d'un compte en banque qui sert à toutes les dépenses », a expliqué M. DeLorey dans un courriel au Devoir.

Dans les faits, tous les partis voient une part de leurs fonds rembourser les dépenses de leur leader, lorsque celui-ci participe à des activités

partisanes en tant que chef, plutôt que des activités politiques en vertu de son rôle d'élu. Les néodémocrates et les libéraux ont cependant rétorqué que c'est la présidence de leur formation qui gère ces caisses, pas l'entourage du chef.

« Nigel Wright est le seul qui serait capable de faire preuve de jugement ? Bien, dans ce cas-là, le Parti conservateur est vraiment dans le trouble, parce que nous, au NDP, c'est les gens du parti qui gèrent l'argent du parti [...] On doit avoir une séparation entre ce qui est gouvernemental, ce qui est parlementaire et ce qui est partisan », a reproché Alexandre Boulerice. Les néodémocrates ont envoyé une lettre à Elections Canada, lui demandant d'ouvrir une enquête.

M. DeLorey n'a pas répondu aux autres questions du Devoir, à savoir si seules des dépenses de M. Harper devaient être remboursées par les fonds du parti consacrés à son bureau et à combien se chiffrait l'enveloppe de ce budget — CBC parlait d'un million de dollars par moments.

« Puisqu'il [M. Harper] a été élu en 2006 sous des dehors de transparence et d'imputabilité — c'est le premier projet de loi qu'il avait présenté, il s'est vanté, il s'est pété les bretelles —, il doit nous dire à quoi a servi cet argent-là », a réclamé le bloquiste André Bellavance.

M. Harper n'était pas en Chambre, vendredi. Il n'assiste généralement aux périodes des questions que du mardi au jeudi. Puisqu'il quitte le pays pour l'Europe mardi matin, où il participera notamment au sommet du G8, le premier ministre risque de ne plus se présenter aux Communautés d'ici la fin des travaux parlementaires, qui pourraient se terminer la semaine prochaine pour faire relâche jusqu'en septembre.

## La sénatrice Wallin encore en eau trouble

Faisant toujours l'objet d'une enquête quant aux dépenses de logement et de déplacement qu'elle s'est fait rembourser depuis sa nomination en 2009, la sénatrice Pamela Wallin pourrait devoir restituer encore 20 000 \$ au Sénat, outre les 38 000 \$ déjà remboursés, a révélé CTV.

Et alors que la firme Deloitte continue d'éplucher ses notes de frais, CBC a dévoilé que M<sup>me</sup> Wallin avait déclaré habiter à Toronto à la

société de gestion d'investissements Gluskin Sheff and Associates, où elle siégeait au conseil d'administration. La sénatrice a pourtant été nommée représentante de la Saskatchewan par M. Harper, et elle plaide au Sénat qu'elle habite les Prairies tout en touchant une indemnité pour l'aider à payer sa résidence d'Ottawa, qu'elle déclare comme secondaire. Le Toronto Star a par ailleurs découvert hier que M<sup>me</sup> Wallin avait quitté le conseil d'administration de Gluskin Sheff and Associates, où elle siégeait depuis 2007. La société n'a pas expliqué ce départ.

Les conclusions de l'enquête de Deloitte pourraient se faire attendre jusqu'à juillet, a-t-on laissé entendre cette semaine en coulisse. La firme a épluché les notes de frais des sénateurs Duffy, Wallin, Mac Harb et Patrick Brazeau. Ces enquêtes auraient coûté jusqu'à présent 240 000 \$, selon Postmedia.

Le Devoir

## Un avion blanc, rouge... et bleu pour Harper

L'opposition a crié à l'excès de partisanerie, en apprenant vendredi que Stephen Harper avait rafraîchi les couleurs de son avion officiel. C'est que l'Airbus gris qui transporte le premier ministre lors de ses voyages officiels est devenu blanc, rouge et bleu. « Les couleurs de l'avion qui ont coûté une fortune aux contribuables sont les couleurs et le logo du Parti conservateur, a accusé le chef néodémocrate Thomas Mulcair. C'est encore une fois une indication que l'équipe de Stephen Harper est toujours en train d'enlever les lignes de démarcation entre les fonds publics et l'avoie propre d'un parti politique. » La transformation s'est faite pendant une période d'entretien de routine de l'appareil. Rafraîchir les couleurs de l'avion coûtera environ 50 000 \$ de plus que du temps où l'appareil était gris.

## CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

« Il y a eu un véritable crash des populations de fous de Bassan. On a commencé à voir des oisillons qui n'étaient pas accompagnés d'un adulte, ce qui est extrêmement rare chez le fou de Bassan. Il y a eu une mortalité très importante. En fait, le succès de reproduction a été de moins de 8 % dans cette colonie, alors que le taux se situe habituellement au-dessus de 50 %, voire 70 %. C'est beaucoup plus bas que le seuil de recrutement d'une population. Il ne faudrait pas qu'il y ait souvent des années comme celle-là », explique Jonathan Verreault, professeur au Département des sciences biologiques et du Centre de recherche en toxicologie de l'environnement de l'UQAM. Cette colonie avait déjà perdu 12 300 couples nicheurs entre 2009 et 2011, soit 20 % de la colonie.

## L'accès aux poissons

Même s'il est difficile d'identifier précisément les facteurs qui ont pu nuire à ce point à ces grands oiseaux blancs, il semble bien que le principal obstacle ait été l'accès aux poissons dont se nourrissent les fous. « Ça semble lié à la température des eaux du golfe du Saint-Laurent. Selon les données, les eaux de surface ont eu une température de trois à quatre degrés de plus que la moyenne. » Une tendance qui semble d'ailleurs vouloir s'installer.

Cette hausse durable de la température de l'eau chasse certains poissons vers les profondeurs, donc hors d'atteinte des fous de Bassan. D'autres, comme le maquereau, migrent vers le nord du golfe, très loin de l'île Bonaventure. « On a constaté que les adultes ont fait de très longs allers-retours pour se procurer de la nourriture, même aussi loin que la Côte-Nord », souligne M. Verreault. Des oisillons sont donc restés seuls pendant des jours et sont morts de faim ou ont été tués par des prédateurs. Dans certains cas, leurs parents ne sont jamais revenus.

La nécessité pour les fous de s'éloigner toujours plus de leur lieu de nidification habituel inquiète le biologiste. « Si cette tendance se maintient en 2013, on peut commencer à craindre pour le statut du fou de Bassan à l'île Bonaventure. On peut-être qu'avec le temps, ils vont carrément décider de changer de colonie. Peut-être que l'île ne sera plus un lieu propice pour la reproduction, en raison des problèmes d'accès à la nourriture. » Ce serait une très mauvaise nouvelle pour l'industrie touristique. Chaque année, des milliers de touristes se rendent sur l'île Bonaventure, où ils peuvent observer les couples nicheurs à une distance d'à peine quelques mètres, phénomène rarissime dans le monde.

Outre les menaces climatiques, les fous de Bassan qui viennent nicher en sol québécois doivent affronter les conséquences de la gigantesque marée noire survenue en 2010 dans le golfe du Mexique. Il faut savoir que des jeunes de cette espèce passent leurs premières années dans cette région. Les chercheurs s'attendent à voir revenir ceux qui ont fait la route vers le Sud en 2010 l'an prochain. « Est-ce qu'il va y avoir moins de retours des juvéniles ? Notre hypothèse, c'est que oui. Si les fous de Bassan sont demeurés dans le golfe, ils ont potentiellement été exposés au pétrole et aux solvants utilisés pour disperser la marée noire. Est-ce que les nouveaux reproducteurs vont arriver en force, ou est-ce qu'il n'y en aura pas du tout ? Ça nous inquiète », insiste Jonathan Verreault.

## Macareux menacés

Une autre espèce souvent observée au Québec, le macareux moine, serait de plus en plus menacée en raison du réchauffement des eaux, qui chasse ses proies habituelles, constate le professeur Tony Diamond, de l'Université du Nouveau-Brunswick. Dans le golfe du Maine, où cette espèce niche chaque année, ces oiseaux de mer à l'allure comique maigrissent et meurent de faim. Des dizaines d'oiseaux amaigris et vraisemblablement morts de faim ont été retrouvés sur les côtes du Massachusetts et des Bermudes l'hiver dernier. Les experts redoutent la mort de milliers d'oiseaux.

Le taux de survie des oisillons des deux principales colonies du Maine a plongé l'été dernier. En l'absence de harengs, les macareux ont capturé des stromatés, un poisson que l'on retrouve habituellement plus au sud, mais qui se fait de plus en plus présent dans le golfe du Maine. Mais les oisillons ont été incapables de gérer cette nouvelle proie, trop grosse et trop ronde pour eux. Plusieurs autres espèces sont menacées en raison du déplacement des poissons dont elles dépendent pour survivre.

Le mois dernier, à l'occasion de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2013, le Programme des Nations unies pour l'environnement a pour sa part insisté sur la multitude de risques que font peser les changements climatiques sur les habitats des oiseaux migrateurs. « Du fait de la dégradation croissante des habitats naturels des oiseaux migrateurs, certaines espèces risquent de disparaître en l'espace d'une décennie, tandis que d'autres sont confrontées à des pertes de population s'élevant jusqu'à 9 % chaque année. »

Le Devoir

## TENSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

et des amendes plus sévères contre les automobilistes. Et après, ils roulent allègrement à contresens dans une artère majeure et espèrent que tout le monde va regarder ailleurs. »

Le texte a déclenché des réactions passionnées. Sceptique sur la pertinence des amendes aux cyclistes, une autre blogueuse adepte du vélo en remettait. « Nous nous sommes battus pour avoir une place à table », plaidait Tanya Snyder du Streetsblog Network. « Maintenant que nous y sommes, il faut arrêter de lancer de la nourriture. »

Chez nous aussi, ces tensions sont bien présentes. Récemment, le blogue Limoilou.com publiait une lettre intitulée « Toi, le cycliste fou ». « Je vis en ville, je suis un piéton souvent accompagné d'enfants. Et j'ai deux mots à te dire, toi, le danger public. Toi qui ne respecte [sic] pas les règles de la sécurité routière et qui représente [sic] un danger pour les autres comme pour toi-même. »

Interpellée à ce sujet, la présidente de Vélo Québec Suzanne Lareau concède que les délinquants nuisent à l'image du vélo et qu'elle s'en fait parler souvent. « Beaucoup de cyclistes ont commencé leur "carrière" de cycliste dans une jungle urbaine », dit-elle. « Mais il faut passer à une autre étape. »

Pour le responsable de la recherche chez Vélo Québec, Marc Jolicœur, les critiques sont injustes. « Quand on voit un automobiliste faire une connerie, on dit que c'est un "moron" [sic], mais quand on voit un cycliste faire une connerie, on dit qu'il ne devrait pas faire ça. »

## La carotte ou le bâton ?

Au fait, quel est le pourcentage des délinquants au sein de la population cycliste ? Six sur dix affirment respecter les feux rouges, mais qu'en est-il dans les faits ? On l'ignore. Ce qu'on sait, en revanche, c'est que les constats d'infraction imposés aux cyclistes ont augmenté de 46 % en trois ans à Montréal.

Or, selon M<sup>me</sup> Lareau, ça ne veut pas dire grand-chose. « On ne donne pas les tickets aux bonnes personnes », dit-elle. Beaucoup de cyclistes à Montréal reprochent d'ailleurs à la police de faire des « pièges à tickets » pour attraper les cyclistes (voir notre blogue sur le sujet). « Qu'ils pénalisent les comportements les plus dangereux », plaide M<sup>me</sup> Lareau. « La personne qui roule à fond la caisse sur une rue à contresens, celle qui se faufile entre les voitures à un feu rouge aachalandé. C'est sûr que ceux-là sont durs à attraper, mais ce n'est jamais eux qu'on vise. »

D'autres partisans du vélo plaident par ailleurs qu'en Europe, on a réussi à intégrer les vélos sans recourir à la méthode dure. Spécialiste des questions de circulation à McGill, le chercheur Luis F. Miranda-Moreno concède qu'il y a un « gros problème d'infractions », mais croit que le problème réside dans l'aménagement même des rues. « On vient de finir une étude qui démontre qu'à Montréal, plus on fait attendre les piétons, plus la probabilité qu'ils se lancent sur un feu rouge est grande », dit-il. Un sondage mené en 2010 par la SAAQ montre aussi l'importance des contraintes. Ainsi, parmi



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« S'il y avait plus de cyclistes, il y aurait moins d'accidents », dit Jean-Marie De Koninck.

les cyclistes qui roulent à l'occasion sur les trottoirs, 33 % disent le faire en raison de l'absence de pistes cyclables ou de voies pour vélos. Un autre tiers le fait parce que la circulation automobile est trop intense, et dans les deux cas, on invoque la sécurité.

M. Miranda-Moreno explique que dans une autre enquête, il a démontré qu'il y avait 28 % moins d'accidents de vélo sur les pistes cyclables que sur des rues ordinaires équivalentes. Moins coûteux que les travaux d'infrastructures, l'ajout de feux destinés spécifiquement aux vélos et le marquage au sol (les « sas vélo ») ont aussi un impact immédiat, ajoute-t-il.

Autre enjeu, et non le moindre, l'information. Beaucoup de cyclistes ignorent par exemple qu'il est interdit de circuler sur les trottoirs ou tous feux éteints le soir. Quant aux signes qui doivent faire les cyclistes avec les bras avant de tourner, 11 % des gens disent qu'ils les omettent par méconnaissance de la règle, selon le sondage de la SAAQ.

Et l'ignorance est de part et d'autre, selon Jean-Marie De Koninck de la Table de la sécurité routière. « On dirait que les automobilistes ne savent pas quoi faire avec les cyclistes. Le premier réflexe qu'ils ont quand ils en voient un est de le dépasser alors qu'ils devraient plutôt ralentir. » Pour lui, c'est une question d'habitude. « S'il y avait plus de cyclistes, il y aurait moins d'accidents. »

Pourquoi ne pas lancer des campagnes d'information comme le fait la SAAQ avec ses campagnes-chocs sur l'alcool et les messages textes au volant ? M. De Koninck croit que ce serait intéressant parce que ces publicités ont beaucoup d'impact. Mais à la SAAQ, on concentre les coûteuses publicités télé sur les plus grandes causes de décès comme l'alcool et la vitesse au volant.

En avril, l'organisme a quand même diffusé une pub à la radio pour inciter les conducteurs à partager la route davantage. Or les publicités ciblant directement les cyclistes ne figurent pas dans les plans.

En attendant, Vélo Québec produit les siennes, mais avec des moyens de diffusion modestes. « C'est un excellent moment pour

aborder ça mais il n'y a personne qui veut mettre de l'argent là-dedans », avance M<sup>me</sup> Lareau. Et si les budgets étaient disponibles, de quoi faudrait-il parler en priorité ? « Respecter les feux rouges et la vitesse », répond d'abord M<sup>me</sup> Lareau. « Je suis désolée, mais en ville, on ne roule pas à 30 kilomètres-heure. La ville, c'est plein d'interactions. Si vous roulez trop vite, vous n'avez plus le temps de réagir à une action imprévue. » L'autre écueil est la visibilité. « Seulement le quart des cyclistes qui roulent le soir au Québec ont de l'éclairage sur leur vélo. C'est pourtant obligatoire depuis trente ans. »

Le Devoir

## Le plan du maire de Chicago

À Chicago, les amendes imposées aux cyclistes sont de 25 \$. Or avec la réforme du maire Rahm Emanuel, elles doubleraient et pourraient s'élever à 250 \$ dans les cas les plus graves. Du côté des automobilistes qui blessent des cyclistes en ouvrant leur portière, l'amende double pour passer de 500 à 1000 \$. Aussi controversée soit-elle, la décision du maire de pénaliser aussi les cyclistes pourrait faire accepter plein de mesures pro-vélo. En effet, la hausse des pénalités s'inscrit dans un vaste plan visant à faire de Chicago la destination chouchoy des cyclistes. Au programme : ajout de 160 kilomètres de pistes cyclables en quatre ans et divers changements aux règlements. Ainsi, on veut permettre aux cyclistes de rouler sur les trottoirs dans certains cas exceptionnels. On accorde aussi aux bus qui circulent dans les voies réservées le droit de déborder sur l'autre voie s'ils souhaitent dépasser un cycliste de façon sécuritaire. Enfin, comme au Québec, les deux-roues n'auraient plus l'obligation d'emprunter la piste cyclable lorsqu'il y en a une.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390